



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 90471

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. L'étude conduite par M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, est achevée depuis bientôt une année et le rapport lui a été remis en juillet 2005. À plusieurs reprises il a été sollicité pour une réponse claire aux demandes des anciens combattants. Il a été notamment répondu en novembre que « les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement ». Certes, il s'agit de questions complexes et la variété des options ouvertes par ce rapport nécessite de nombreuses études. Cependant, les associations d'anciens combattants sont tentées d'y voir une façon pour le Gouvernement d'utiliser tous les moyens dilatoires à sa disposition pour retarder des décisions justes et équitables qui s'imposeraient. Aussi lui saurait-il gré, après sept mois de fructueuse et intense réflexion, de bien vouloir lui définir un échéancier précis afin de répondre aux attentes légitimes des anciens combattants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90471

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3223

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7033